Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL93_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation de la composition des commissions municipales

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire rend compte de la participation de Monsieur Romain DOUBRE aux différentes commissions municipales.

Vu l'installation d'un nouveau Conseiller municipal, Monsieur Romain DOUBRE, au sein du l'assemblée à la date du 21/09/2021 ;

Vu les vœux émis par Monsieur Romain DOUBRE en date du 18/08/2021 quant à sa participation au sein des commissions municipales :

- Voirie – sécurité routière ;
- Et écoles, petite enfance et centre de loisirs

Il y a lieu de modifier la composition des commissions municipales ;

Monsieur le Maire propose la nouvelle composition des commissions municipales telle que diffusée auprès de l'assistance ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL93_2021-DE

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la constitution et la composition des commissions telles que ci-dessous.

2/ VOIRIE- SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Thèmes de la commission : La sécurité routière, la voirie et la signalisation - Les relations avec les concessionnaires
Les lotissements (constructions et VRD)
Composition de la commission
Le président : le Maire
Le vice-président : Marc SOUDY
Les Conseillers municipaux : Stéphane DUFLOUX, Olivier MAUPETIT, Anne-Marie FERREIRINHO, Philippe LE LOUARNE, Romain DOUBRE.

5/ ÉCOLES ET PETITE ENFANCE (regroupée avec la commission CDL)

Thèmes de la commission : Affaires scolaires et périscolaires, cantine - RPE (relais Petite Enfance 0-3 ans) - Fête d'entrée en 6ème - Relations avec les 4 écoles - Participation aux Conseils d'école et fêtes d'école
Composition de la commission
Le Président : le Maire
La vice-présidente : Rachel TANNEUR
Les Conseillers municipaux : Nadine MOREAU, Vincent BRIEND, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Adeline TISSERAND, Chrystelle TEIXEIRA, Alexandra CELLIER et Romain DOUBRE.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC94_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Acte modificatif au MAPA N° 08-2020 portant sur la maîtrise d'œuvre du château Rozé relatif à la mission de diagnostic structurel

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu les délibérations du 2 juillet 2015 par lesquelles le Conseil municipal a approuvé l'acquisition du château Rozé, de la prairie et du bois classé et définit les premières pistes d'aménagement relatives à l'opération d'aménagement du site du château et de son parc ;

Vu l'acte notarié en date du 30/09/2015 par lequel la ville de Trouy est devenue propriétaire du château Rozé ;

Vu la décision municipale N° 81-2018 du Conseil municipal du 18 septembre 2018 attribuant la réalisation de l'étude de faisabilité du château Rozé au bureau d'études CRESCENDO CONSEILS, sis à Chateauroux, pour un montant de 7 800 € HT, soit 9 630 € TTC ;

Vu la restitutiton de cette étude en date du 14 décembre 2018 permettant d'opter pour un scénario d'aménagement ;

Vu la présentation des différentes hypothèses d'aménagement du Château Rozé à la population lors de la réunion publique du 20 septembre 2019 dans le cadre des journées du patrrimoine ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC94_2021-AU

Vu la décision municipale N° 93-2020 du Conseil municipal du 22 septembre 2020 attribuant à la SEM TERRITORIA une mission d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) référencée MAPA N° 07-2020, afin d'engager la phase opérationnelle du projet de réhabilitation du site du château Rozé, intégrant tant l'intérieur que l'extérieur et d'effectuer en conséquence, les prestations suivantes : consultation de maîtrise d'œuvre et des autres prestataires intellectuels (missions SPS et CTC) ;

Vu les consultations effectuées par la SEM TERRITORIA conformément à la décision susvisée ;

Vu la décision municipale N° 18-2021 du 17/02/2021 portant attribution des missions de maîtrise d'œuvre, SPS et CTC référencées MAPA N° 08-2020 ;

Vu la présentation des esquisses à la commission municipale « travaux et grands projets » le 9/04/2021 par le maître d'œuvre, l'Atelier Carré d' Arche ;

Considérant que les hypothèses de restructuration nécessitent des missions complémentaires de diagnostic structurel (ossatures gros œuvre et bois) ;

Vu la proposition de RCH en date du 17/06/2021 pour un diagnostic structurel à hauteur de 5 500 € HT ;

Considérant que cette mission a fait l'objet d'un avenant N° 1 au MAPA n° 08-2020 ;

Le Conseil municipal **PREND ACTE** :

- de la signature de l'avenant N° 1 au MAPA n° 08-2020 relatif au diagnostic structurel ;
- du nouveau montant du MAPA N° 08-2020 qui passe de 110 776.87 € HT à 116 276.87 € HT ;
- et de son inscription au budget 2021 de la Commune.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC95_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : contrat passé avec le groupe GINGER pour les études du sol du château Rozé

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la décision municipale N° 93-2020 du Conseil municipal du 22 septembre 2020 attribuant à la SEM TERRITORIA une mission d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) référencée MAPA N° 07-2020, afin d'engager la phase opérationnelle du projet de réhabilitation du site du château Rozé, intégrant tant l'intérieur que l'extérieur et d'effectuer en conséquence, les prestations suivantes : la consultation de maîtrise d'œuvre et des autres prestataires intellectuels (missions SPS et CTC) ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de restructuration du château Rozé, une extension et la mise en place d'un ascenseur sont envisagées ;

Considérant que ces hypothèses de réalisation nécessitent une mission d'étude géotechnique de conception dans le cadre de l'avant-projet ;

Vu la consultation effectuée par la SEM TERRITORIA auprès de trois entreprises ;

Vu l'analyse des offres relative à cette consultation établie par la SEM TERRITORIA ;

Considérant que seule une entreprise a présenté une offre ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC95_2021-AU

Vu la proposition de GINGER en date du 15/07/2021 pour une mission d'étude géotechnique à hauteur de 4 950 € HT ;

Le Conseil municipal **PREND ACTE** :

- de l'acceptation de cette mission pour un montant de 4 950 € HT avec GINGER CEBTP (45) pour un montant de 4 950 € HT ;
- et de son inscription au budget 2021 de la Commune.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC96_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
MAPA N° 05-2021
« travaux de réhabilitation de la serre, du kiosque, des deux tours comprenant l'entrée du château Rozé »

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC96_2021-AU

Vu les délibérations du Conseil municipal approuvant l'opération « travaux de réhabilitation des tours, du kiosque, de l'entrée du château et d'installation d'aires de jeux et de parcours de santé » présenté d'une part auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR 2021 et d'autre part, auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental au titre du Contrat Ville Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération ;

Considérant que ces travaux nécessitent des compétences adéquates ainsi que des justificatifs financiers détaillés ;

Vu la nécessité de procéder à une consultation ;

Vu le montant estimé du marché relevant du seuil des **M**archés **A** **P**rocédure **A**daptée dit MAPA ;

Vu la consultation référencée MAPA N° 05-2021 relative aux « travaux de réhabilitation de la serre, du kiosque, des deux tours comprenant l'entrée du château Rozé »

Vu le dossier de consultation des entreprises établi par le maître d'œuvre et prévoyant notamment l'allotissement suivant :

DESIGNATION DES LOTS	**OBSERVATIONS**
01 Gros-œuvre / Ravalement	
02 Charpente / Couverture / Etanchéité	**Prestations Supplémentaires Éventuelles (PSE1)** Remplacement de la toiture de la tour Ouest
03 Menuiseries extérieures Bois	
04 Menuiseries extérieures alu / Serrurerie / Vitrerie	S'agissant principalement de la rénovation de la serre
05 Revêtements de sols / Plâtrerie / Peinture	
06 Electricité	

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le maitre d'œuvre et l'avis de la commission MAPA en date du 7/09/2021 ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/06/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE**

1/ de l'attribution des lots

LOTS	**CANDIDATS**	**MONTANT HT**	**MONTANT TTC**
1/ GROS OEUVRE	**SAS CAZIN**	49 545.64	59 454.76
2/ CHARPENTE - COUVERTURE ETANCHEITE	**ELVIN**	64 100.00	76 920.00
PSE Toiture Tour Ouest		22 800.00	27 360.00
3/ MENUISERIES EXTERIEURES BOIS	**ATELIER MENUISERIE DES FORGES**	16 753.52	20 104.22
4 MENUISERIES EXTERIEURES ALU/SERRURERIE /VITRERIE	**sans suite**		
5/ REVETEMENTS SOLS PLATRERIE PEINTURE	**SBPR**	13 152.15	15 782.58
6/ ELECTRICITE	**SEEC**	15 000.00	18 000.00

Soit un total de 181 351.31 € HT et 217 621.56 € TTC

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC96_2021-AU

2/ de la déclaration sans suite du lot
N° 4 pour un montant de 100 000 € HT.
Cette décision est motivée par le motif d'intérêt général suivant : Insuffisance de concurrence.
En conséquence, il sera procédé à une nouvelle consultation.

-

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC97_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : Missions complémentaires en référence au MAPA N° 21-2019

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la Commande Publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu le MAPA N° 21-2019 portant sur les missions de diagnostic avant travaux, de Coordination Sécurité Protection de Santé » (CSPS) et de Contrôle technique (CTC) dans le cadre de la création d'un jardin pédagogique au château Rozé, attribuées ainsi qu'il suit :

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC97_2021-AU

LOTS MAPA N° 21-2019	INTITULE DU LOT	CANDIDATS RETENUS	Offre € HT	Offre € TTC
5 à 7	DIAGNOSTIC AVANT AMIANTE + PLOMB	CTI (45)	502,50	603,00
8	MISSION SPS	CABINET VERLIAT (18)	972,00	1 166,40
9	MISSION CTC	VERITAS (18)	1 200,00	1 440,00

Considérant que ce projet s'intègre dans une opération d'envergure s'agissant de réhabiliter le site du château Rozé tant au niveau du bâtiment et de ses annexes que des espaces publics ;

Considérant que le kiosque et la serre ont été récemment rattachés au programme de réhabilitation des deux tours et de l'entrée principale du château Rozé dans le cadre du MAPA référencé n° 05-2021 ;

Considérant l'intérêt d'éviter un saucissonnage des missions au risque de créer une rupture de lisibilité et de cohérence, il a été proposé aux candidats susvisés de conserver leurs services pour les 2 tours, en prolongement des contrats déjà actés ;

Vu leurs propositions respectives ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/06/2021 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'attribution des missions complémentaires pour la rénovation des 2 tours, ainsi qu'il suit :

AJOUT DES 2 TOURS	OFFRES	CANDIDATS	Montant € HT	Montant € TTC
DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX AMIANTE + PLOMB	Devis du 16/06/2021	CTI (45)	279.167	335,00
MISSION SPS	Proposition du 7/06/2021	CABINET VERLIAT (18)	240,00	288,00
MISSION CTC	Avenant n° 1 au contrat 9333504	VERITAS (18)	1 200,00	1 440,00

Ce qui représente une mission totale de :

MISSIONS POUR LA SERRE, LE KIOSQUE ET LES DEUX TOURS DU CHATEAU ROZE	PRESTATAIRES	Montant total € HT	Montant total € HT
DIAGNOSTIC AVANT TRAVAUX AMIANTE + PLOMB	CTI (45)	781,667	938,00
MISSION SPS	CABINET VERLIAT (18)	1 212,00	1 454.40
MISSION CTC	VERITAS (18)	2 400,00	2 880,00

Le Maire,

Franck BRETEAU

N°DEC97_2021

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC98_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale : Contrat de maintenance du panneau d'affichage lumineux de Trouy Nord assortie de la liaison téléphonique mobile 4G

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT (au 1er janvier 2020) ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC98_2021-AU

Vu la nécessité d'acter un nouveau contrat de maintenance, de pair avec l'appareil reconditionné en termes d'interface numérique fonctionnelle ;

Considérant que l'offre présentée par la SAS Centaure Systems demeure dans la continuité des précédents contrats de maintenance et offre à la collectivité, la possibilité d'intégrer les liaisons data mobile 4G ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/06/2021 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision portant renouvellement du contrat de maintenance, service et assistance avec liaison mobile 4G, confié du 13/09/2021 au 12/09/2022 à la SAS Centaure Systems, pour un montant de 950 € HT ou 1 140 € TTC ;

- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune – chapitre 011 – article 6156 de la section de fonctionnement.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC99_2021-AU

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Décision municipale :
Contrat de maintenance du panneau d'affichage lumineux de Trouy Bourg assortie de la liaison téléphonique mobile 4G.

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code de la Commande Publique en vigueur au 1er avril 2019 dont les parties législative et réglementaire ont été codifiées au journal officiel du 5/12/2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N° 59-2020 du 7 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour exercer un certain nombre d'attributions en son nom et notamment en son alinéa *« 4° - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au Budget, d'un montant inférieur à 214 000 € HT à compter du 1er janvier 2020, ainsi que toutes modifications en cours d'exécution du marché dans la limite des hypothèses et cas définis dans les décrets de 2016 relatifs aux marchés publics et du nouveau Code de la commande publique et selon la date d'engagement du marché, dès lors que les crédits inscrits aux budgets de la commune général et annexes peuvent couvrir les dépenses supplémentaires éventuelles en découlant » ;*

Vu le montant estimé du marché, inférieur à 40 000 € HT (au 1er janvier 2020) ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEC99_2021-AU

Vu la nécessité d'acter un nouveau contrat de maintenance, de pair avec l'appareil numérique installé sur la voie publique ;

Considérant que l'offre présentée par la société LUMIPLAN propose une souscription complémentaire au contrat de maintenance pour liaison data mobile 4G ;

Conformément aux articles L. 2122-2, L. 2122-22, L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est donné communication, comme prescrit, de la décision que Monsieur le Maire a été amené à prendre depuis la dernière séance du 22/06/2021 ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** du compte-rendu de la présente décision portant :
  - D'une part, souscription de la liaison mobile 4G du 28/01/2021 au 27/01/2022 auprès de à la société LUMIPLAN, pour un montant de 240 € HT ou 288 € TTC
  - D'autre part, souscription du contrat de maintenance « Sérénité », qui entrera en vigueur dès la fin de l'échéance de garantie dudit matériel au 24 mars 2022.

- **DIT** que les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget général de la commune – chapitre 011 – article 6156 de la section de fonctionnement.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL100_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Projet château Rozé

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'avant-projet de la restructuration et de l'aménagement du château Rozé présenté par le maître d'œuvre avec la participation de l'assistant à maitre d'ouvrage, conformément aux décisions du Conseil municipal attribuant à la SEM TERRITORIA, la mission d'assistance à maître d'ouvrage (AMO) référencée MAPA N° 07-2020, et à L'ATELIER CARRE D'ARCHE, la mission de maîtrise d'œuvre référencée MAPA N° 08-2020 ;

Vu la synthèse des avis et observations des élus municipaux qui ont été consultés sur l'avant-projet de mi-juillet à fin aout et des réponses qui ont été apportées ;

Considérant que plusieurs points nécessitent le positionnement du Conseil municipal, notamment :

- ✓ L'orientation de l'extension suite à l'avis de l'architecte des bâtiments de France, avis sollicité par la Préfecture dans le cadre des financements DETR bien que le château ne soit pas classé monument historique ;
- ✓ La pertinence des options proposées comportant des plus-values et une moins-value ;
- ✓ L'actualisation du plan de financement avec toutes les options prévues au marché de travaux en découlant.

Envoyé en préfecture le 30/09/2021
Reçu en préfecture le 30/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL100_2021-DE

Considérant que le positionnement du conseil municipal a pour objet de valider l'avant-projet et ainsi de pouvoir passer aux phases projet (PRO), permis de construire (PC), DCE (dossier de consultation des entreprises) et aux demandes de financement ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à la majorité (2 absentions) :

- **PREND** en considération les deux alternatives d'orientation de l'extension qui seront examinées dans le cadre de la phase n° 2 de la restructuration du château Rozé tant au niveau urbanistique que du DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) du marché de travaux qu'au niveau du montage financier de l'opération ;

- **RETIENT** favorablement les options suivantes :

Option 1, travaux R+2 :	**32 800 € HT**
Curage combles : 9 000 € HT	
Isolant 300 mm : 4 700 € HT	
Planchers combles : 19 100 € HT	
Option 2, climatisation bureaux :	**6 000 € HT**
Option 3, climatisation local serveur :	**6 000 € HT**
Option 4, climatisation salle des actes :	**20 000 € HT**
Option 5, alarme anti-intrusion :	**6 000 € HT**
Option 6, vidéosurveillance :	**15 000 € HT**
Option 7, suppression autocom et téléphones :	**- 6 000 € HT**

- **PREND ACTE** en conséquence, en vertu des choix opérés ci-dessus, que l'estimation de l'avant-projet passe de **1 477 741 € HT** à **1 557 541 € HT.**

- **DIT** que ce montant de dépenses prévisionnelles sera inscrit dans le cadre du programme « château Rozé » du budget général 2021 de la commune.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL101_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Projet boulodrome demande de subvention à Bourges Plus au titre du DISC 2021-2023

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance

Vu la lettre de Bourges Plus en date du 5 mai 2021 annonçant l'adoption du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité Communautaire par l'assemblé de la Communauté d'Agglomération de Bourges ;

Vu l'application de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes 2021-2023 succédant au Fonds de concours 4ème génération ;

Vu la dotation attribuée à la ville de Trouy s'élevant à 183 516 € pour la période 2021-2023 ;

Considérant que les crédits alloués à la ville de Trouy au titre du fonds de concours 4ème génération ont été soldés ;

Considérant que les opérations soumises au Conseil communautaire dans le cadre de la DISC doivent être achevées et acquittées avant la fin de l'année 2023 ;

Vu les grandes lignes du dispositif dont l'objectif est de financer les projets d'investissements communaux éligibles au Contrat Régional d'Agglomération en vigueur et dont l'objet concourt à la réalisation des objectifs fixés par le projet d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL101_2021-DE

Vu les statuts de « l'Etoile Sportive Trouy Pétanque», association loi 1901, dont l'objet est d'animer et d'organiser des concours de pétanque ;

Vu ses nombreuses initiatives et projets tant en direction des joueurs confirmés que des non licenciés, des jeunes et des enfants dans le cadre d'initiation, notamment au niveau des écoles élémentaires et du Centre de Loisirs ainsi que ses activités annuelles (concours à la mêlée ouverts pour certains aux non licenciés) pouvant s'inscrire dans les coupes du Cher et de France ;

Vu la convention de 2015 par laquelle la ville de Trouy a autorisé « l'Etoile Sportive Trouy Pétanque », à occuper une partie de l'enceinte extérieure du stade municipal « Gérard Guérin » sis route de La Chapelle, s'agissant d'espaces partagés avec les activités footballistiques ;

Vu le projet de la ville de Trouy, initié depuis 2017 par la commission municipale du sport, de créer de véritables terrains de pétanque ;

Vu la décision municipale N° 52-2020 du Conseil municipal du 23/06/2020 approuvant, à l'unanimité, le MAPA N° 03-2020 portant sur « les travaux de réhabilitation de voirie – programme 2020-2023 » attribué à la SAS COLAS CENTRE OUEST (18), lequel comprend une tranche optionnelle N° 4 pour la réalisation d'un boulodrome ;

Vu la délibération N° 09-2021 du 20/01/2021 par laquelle le Conseil municipal a, à la majorité, approuvé l'opération « réalisation d'un boulodrome » et en conséquence, sollicité auprès de Monsieur le Préfet au titre de la DETR 2021, une subvention ;

Vu l'avis défavorable émis par la DDT conduisant la Préfecture à ne pas retenir ce projet ;

Vu la possibilité d'implanter ce projet sur une parcelle classée en zone Ul du PLU de la ville de Trouy, située à proximité des infrastructures sportives et de loisirs ainsi que du parc du château Rozé ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à développer et diversifier l'offre sportive, satisfaire les besoins exprimés par l'ES Trouy Pétanque qui souhaite élargir son activité via l'accueil et l'organisation de championnats et créer un espace multi usages, le projet d'aménagement offrant la possibilité de recevoir d'autres activités de plein air ;

Vu le projet présenté par ICA, maître d'œuvre et le permis de construire déposé par ID KUB, prestataire retenu pour le bâtiment modulaire conformément à la décision du conseil municipal n° 81-2021 du 22/06/2021 ;

Vu le contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021 du Conseil départemental du cher, dans lequel est inscrit le financement de l'opération « Boulodrome » ;

Vu la lettre en date du 16 aout 2021 de Monsieur le maire à Madame la Présidente de Bourges Plus exposant l'incertitude du financement de l'Etat dans le cadre de la DETR 2021 et sollicitant l'autorisation de démarrage anticipé préalablement au dépôt d'un dossier de demande des subvention dans le cadre de la DISC ;

Vu la réponse favorable de Madame la Présidente de Bourges Plus en date du 14 septembre 2021 précisant que ladite autorisation ne préjuge en rien la décision du conseil communautaire ;

Vu l'avis faborable du bureau municipal du 13/09/2021 ;

Considérant que les services de l'Etat ont confirmé l'épuisement des crédits et que la ville a déjà présenté en priortié n°1 la phase 1-a du château rozé (réhabilitation des deux tours, du kiosque comprenant l'entrée principale du château et l'installation d'aires de jeux et de parcours de santé) au titre de la DETR 2021 dont le dossier déclaré complet est en cours d'instruction ;

Monsieur le maire propose de privilégier la demande de subvention auprès de Bourges Plus dans le cadre du DISC ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL101_2021-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération **«Boulodrome » pour un montant total HT estimé à 187 008.98 €** tel que ci-après présenté ;

- **SOLLICITE** auprès de Madame la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Bourges, Bourges Plus, au titre de la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes 2021-2023 une subvention **à hauteur 56 102,00 € représentant 30 % du coût HT** pour aider au financement de cette opération ;

- **DIT** que le calendrier d'exécution de l'opération est prévu pour le 4ème trimestre 2021 et que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021 de la Commune, en section d'investissement.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - BOULODROME POUR NOUVEAU DOSSIER				
DEPENSES	**MONTANT € HT**	**RECETTES**	**MONTANT €**	**TAUX**
		SUBVENTIONS	**130 906,00**	**70%**
MISSION MAITRISE D'ŒUVRE	**4 532,20**	**DEPARTEMENT/Contrat Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération**	**74 804,00**	40%
Esquisses	1 420,00			
Maîtrise d'œuvre (exécution travaux)	3 112,20			
FOURNITURES ET TRAVAUX	**182 476,78**	**DISC BOURGES PLUS**	**56 102,00**	30%
Terrains boulodrome et aménagements annexes	110 000,00			
Bâtiment	3 650,00			
Bâtiment	12 000,00			
Bâtiment	45 545,00	**APPORT COMMUNAL**	**56 102,98**	**30%**
Levé topographique	530,00			
Raccordement eau potable	2 251,78			
Branchement eaux usées	4 000,00			
raccordement réseaux électricité	4 500,00			
TOTAL HT	**187 008,98**	**TOTAL**	**187 008,98**	**100%**

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL102_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Projet boulodrome actualisation demande de subvention dans le cadre du contrat Ville-centre de Bourges et les pôles de l'agglomération

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 13-2021 du Conseil municipal du 20 janvier 2021 approuvant l'opération « **réalisation d'un boulodrome** » constituant un projet favorisant l'attractivité des territoires ruraux et sollicitant auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de 54 000 € ;

Vu le dépôt en ligne, via le portail du Conseil départemental, en date du 23/02/2021 du dossier de demande de subvention dont l'instruction est en cours ;

Vu l'avis défavorable émis par la DDT concernant l'implantation du projet ;

Vu la possibilité d'implanter ce projet sur une parcelle classée en zone Ul du PLU de la ville de Trouy, située à proximité des infrastructures sportives et de loisirs ainsi que du parc du château Rozé ;

Vu le projet présenté par ICA, maître d'œuvre ;

Vu les principaux objectifs du projet qui consistent à développer et diversifier l'offre sportive, satisfaire les besoins exprimés par l'ES Trouy Pétanque qui souhaite élargir son activité via l'accueil et l'organisation de

Envoyé en préfecture le 05/10/2021
Reçu en préfecture le 05/10/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL102_2021-DE

championnats et créer un espace multi usages, le projet d'aménagement offrant la possibilité de recevoir d'autres activités de plein air ;

Vu le plan de financement actualisé ;

Vu la demande d'ajustement de l'enveloppe du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021 affectée à la ville de Trouy, dans le respect de son montant initial, présenté par Monsieur le maire de Trouy au Président du Conseil départemental ;

Considérant que cette demande est en cours d'instruction, Monsieur le Maire propose d'actualiser le plan de financement en conséquence ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'actualisation du plan de financement de l'opération **« réalisation d'un boulodrome » pour un montant total HT estimé à 187 008.98 €**, tel que ci-après présenté et ce, en tenant compte de sa nouvelle implantation sur le site de la prairie du château Rozé et dont le calendrier d'exécution est prévu pour ce dernier trimestre 2021 ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Président du Conseil départemental du Cher au titre du contrat « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » 2017-2021, une subvention à hauteur de **74 804,00 €** représentant 40 % du montant total de l'opération ;

- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à l'exécution de cette opération sont inscrits dans le cadre du BP 2021, section d'investissement.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	MONTANT €	TAUX
		SUBVENTIONS	**130 906,00**	**70%**
MISSION MAITRISE D'ŒUVRE	**4 532,20**	**DEPARTEMENT/Contrat Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération**	**74 804,00**	40%
Esquisses	1 420,00			
Maîtrise d'œuvre (exécution travaux)	3 112,20			
FOURNITURES ET TRAVAUX	**182 476,78**	**DISC BOURGES PLUS**	**56 102,00**	30%
Terrains boulodrome et aménagements annexes	110 000,00			
Bâtiment	3 650,00			
Bâtiment	12 000,00			
Bâtiment	45 545,00	**APPORT COMMUNAL**	**56 102,98**	**30%**
Levé topographique	530,00			
Raccordement eau potable	2 251,78			
Branchement eaux usées	4 000,00			
raccordement réseaux électricité	4 500,00			
TOTAL HT	**187 008,98**	**TOTAL**	**187 008,98**	**100%**

Le Maire,
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL103_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Projet Aménagement parcours de santé et aire de jeux dans le parc du château Rozé dans le cadre du CRST 2018-2024

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la présentation des projets par la ville de TROUY dans le cadre du CRST 2018-2024 (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) ;

Vu les évolutions des projets de la ville de Trouy ;

Vu l'avenant N° 1 portant révision à mi-parcours du CRST 2018-2024, prévoyant, la thématique B, « FAVORISER LE MIEUX ETRE SOCIAL » et la mesure N° 22 « MIEUX ETRE - SPORT » avec comme cadre de référence les « Equipements sportifs et de loisirs », l'opération de la ville de Trouy :

« Aménagement d'un parcours de santé et d'aires de jeux dans le parc du château Rozé »

à hauteur d'un financement pré-fléché de 13 300 € pour une dépense éligible de 66 568 € HT, soit un taux de 20% ;

Vu les consultations opérées dans le cadre de la phase 1-a du site du château Rozé consistant à aménager les extérieurs, à rénover les deux tours, à réhabiliter le kiosque en intégrant l'entrée du château ainsi que l'installation d'une aire de jeux et d'un parcours de santé ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL103_2021-DE

Vu le Budget primitif 2021 prévoyant les crédits nécessaires à la réalisation de la totalité des travaux de l'opération « château Rozé » dans le cadre d'une autorisation de programme pluriannuel ;

Considérant que la collectivité souhaite réaliser cette opération dans le courant du dernier trimestre 2021 afin que les habitants puissent profiter de ce cadre de vie agréable ;

Considérant que les commandes ont été lancées au niveau de deux fournisseurs :
- PROLUDIC pour un montant HT de 13 410.20 € pour le parcours de santé ;
- KOMPAN pour un montant HT de 61 181.70 € pour l'aire de jeux.

Considérant que ICA, maitre d'œuvre de la ville dans le cadre du MAPA N° 01-2021, a réalisé les plans d'implantation et de cheminements ;

Considérant que les cheminements piétonniers ont été créés par le service espaces verts de la ville à partir de copeaux de bois résultant du broyage des déchets verts ;

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal a approuvé l'opération et le plan de financement en découlant ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet **« aménagement d'un parcours de santé et d'aires de jeux dans le parc du château Rozé »,** présenté également à l'Etat (DETR 2021) et au Département (CONTRAT VILLE-CENTRE) dans le cadre de l'opération intitulé phase 1-a du château Rozé consistant à la réhabilitation des 2 tours, du kiosque comprenant l'aménagement de l'entrée principale du château et l'installation d'une aire de jeux et de parcours santé dans le parc boisé du site ;

- **APPROUVE** en conséquence le plan de de financement de la dite opération **« Aménagement d'un parcours de santé et d'aires de jeux dans le parc du château Rozé »** ci-après pour un montant de **74 591.90 € HT €** ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Centre-Val de Loire, au titre du CRST 2018-2024 de la Communauté d'agglomération de BOURGES PLUS, une subvention à hauteur de 13 300 €, représentant un taux de 20 % d'un montant initial de dépenses éligibles fixé à 66 568 € HT et un taux de 18 % des dépenses réellement engagées :

Nature des dépenses	montants € HT	OBSERVATIONS	Financements	Montants	Taux
Aires de jeux et Parcours santé	**74 591,90**	**commandes engagées**	**subventions proratisées**	**59 547,000**	**80%**
Aire de jeux	61 181,70	KOMPAN	**DETR 2021**	21 632,00	**29%**
Parcours santé	13 410,20	PROLUDIC	*Subvention demandée en cours d'instruction*		
			CONTRAT DEPARTEMENTAL VILLE CENTRE - POLES D'AGGLOMERATION *Subvention notifiée*	24 615,00	**33%**
			CRST 2018-2024 - Mesure 22 sport	13 300,00	**18%**
			Enveloppe estimative pré fléchée = 20% du coût prévisionnel indiqué dans le programme		
			APPORT COMMUNAL	**15 044,90**	**20%**
TOTAL	**74 591,90**		**TOTAL**	**74 591,90**	**100%**

Le Maire,
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL104_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation de l'avenant N° 5 proposé par Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher au titre du Contrat de Ville-Centre Bourges Plus 2017-2021 et les pôles d'agglomération

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu la délibération N° 75-2021 du 18/05/2021 par laquelle le Conseil municipal a approuvé l'avenant N° 4 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Vu les courriers et mail en date du 15/06 et 12/07/2021 du Conseil départemental du Cher portant sur l'avenant N° 5 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Considérant que cet avenant a pour objet de redéployer un reliquat d'enveloppe de 191 500 € sur quatre opérations nouvelles dans le contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » :

1- Nuits Lumière de Bourges
2- Création de deux terrains de basket 3x3 en accès libre au lac d'Auron
3- La médiathèque de Saint-Doulchard
4- Le centre technique municipal de Saint-Germain du Puy

Considérant que toute modification du contrat doit faire l'objet d'un avenant qui doit être approuvé par l'ensemble des Conseils municipaux et communautaires respectifs ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire et du bureau municipal en date du 24/08/2021 ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL104_2021-DE

Vu la proposition d'avenant N° 5 au contrat du Conseil départemental du Cher « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » ;

Considérant que les autres articles restent inchangés ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 5 au contrat de « Ville-Centre Bourges Plus et les pôles de l'agglomération » tel qu'annexé ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent avenant.

Le Maire,
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL105_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation des différentes délégations pour représentation de la ville de Trouy au sein des établissements, organismes et syndicats

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le renouvellement du Conseil municipal suite au scrutin du 15 mars 2020 et à son installation du 28 mai 2020 ;

Vu le tableau ci-annexé récapitulant l'ensemble des établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes au sein desquels la ville est appelée à désigner des délégués pour assurer sa représentation et siéger au sein de ces instances ;

Vu la délibération n° 06-2021 du 20 janvier 2021 portant sur la désignation des délégués et correspondants aux établissements, collectivités, administrations, syndicats et organismes pour représenter la ville de Trouy ;

Considérant qu'il convient d'actualiser et de compléter la désignation de délégués et de correspondants, titulaires et suppléants ;

Monsieur le Maire propose, en conséquence, les désignations telles que présentées dans le tableau ci-annexé ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder, au scrutin secret, à l'élection de ces délégués et correspondants, sauf si le Conseil décide à l'unanimité de ne pas y recourir (art. L. 2121-21) ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL105_2021-DE

Considérant que le Conseil municipal, sur invitation de Monsieur le Maire, est invité à décider à l'unanimité de ne pas procéder à un scrutin secret ;

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture du tableau porté à la connaissance de l'assistance ;

En l'absence d'autres candidatures, il est procédé au vote ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ABROGE et REMPLACE** la délibération N° 06-2021 du 20 janvier 2021, par la présente délibération portant actualisation de la désignation des délégués et correspondants.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL105_2021-DE

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLEGUÉS ÉLUS ET DES CORRESPONDANTS LOCAUX POUR REPRÉSENTER LA VILLE DE TROUY AU SEIN DES SYNDICATS, COMITÉS et INSTANCES

Syndicat, comité ou instance	Coordonnées	Délégués élus	Date de la délibération
SIAB 3A	Syndicat mixte d'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain et de leurs affluents HOTEL DE VILLE Place du Champ de Foire 18130 DUN SUR AURON ☎ 02-48-64-32-95 Courriel : secretariat.siab3a18@orange.fr	Franck BRETEAU, titulaire Nadine MOREAU, suppléante	22/09/2020
	Compétences GEMAPI BOURGES PLUS		
SIVY	Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre Mairie de Bourges 11, rue Jacques Rimbault 18000 BOURGES ☎02-18-81-00-19 Courriel : siaavy@ville-bourges.fr	Olivier MAUPETIT, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020
SDE18	Syndicat Départemental d'Energie du Cher Technopôle Lahitolle 7 rue Maurice ROY CS 60021 - 18021 BOURGES CEDEX ☎02.48.50.85.40 Site internet : www.sde18.com	Didier GUICHARD, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	23/06/2020
PETR Centre-Cher	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural 23-31 Boulevard Maréchal Foch 18000 Bourges	Franck BRETEAU, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	22/09/2020
CNAS	Comité National d'Action Sociale Immeuble Galaxie 10, bis Parc Ariane 1 CS 30406 - 78284 GUYANCOURT CEDEX	Nadine MOREAU	23/06/2020
NATURA 2000	Contact à la DDT du Cher Mail : ddt-sfee@cher.gouv.fr Service forêt, eau, environnement / bureau forêt, chasse, nature ☎02-34-34-62-47	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
CLAD	Comités Locaux d'Animation et de Développement ligne TER CONSEIL REGIONAL DU CENTRE 9 rue Saint-Pierre Lentin 45041 ORLÉANS Cedex ☎02.38.70.30.30 Site internet : www.regioncentre.fr	Didier GUICHARD, titulaire Gérard SANTOSUOSSO, suppléant	23/06/2020
CDNPS	**Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites** Direction Départementale des Territoires 6, place de la Pyrotechnie CS 20001 - 18019 BOURGES CEDEX	Franck BRETEAU	23/06/2020
APPROLYS Centrale d'achat territoriale	Hôtel du Département 15 rue Eugène Vignat - BP 2019 - 45010 Orléans Cedex 1 ☎ 02-38-25-42-90 - 02-38-25-42-92 Site internet : www.approlys.fr	Didier GEORGES, titulaire Marc SOUDY, suppléant	23/06/2020
CDRS	**Commission Départementale de Sécurité Routière –** AMC Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex ☎ 02.48.27.80.21 02.48.27.80.25	Bruno MARÉCHAL, Maire de Levet, titulaire Franck BRETEAU, Maire, suppléant	23/06/2020
CDG18	**Centre De Gestion du Cher** 1 Le Porche, 18340 Plaimpied-Givaudins ☎ 02 48 50 82 50 Site internet : www.cdg18.fr	Franck BRETEAU Elu titulaire membre du Conseil d'administration	20/11/2020
CDCI	**Commission Départementale de Coopération Intercommunale - AMC** Place Marcel Plaisant 18023 Bourges Cedex ☎ 02.48.27.80.21 02.48.27.80.25	Franck BRETEAU suppléant	20/11/2020

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL105_2021-DE

CORRESPONDANTS LOCAUX ET REFERENTS	Coordonnées	Délégués élus	Date de la délibération
Correspondant défense	MINISTERE DE LA DEFENSE Zone de défense et de sécurité Ouest - Délégation militaire départementale du Cher BP 50709 - 18016 BOURGES CEDEX Site internet www.defense.gouv.fr	Marc SOUDY	23/06/2020
Correspondant sécurité routière	Direction départementale des territoires Service des risques – Bureau de la coordination circulation routière - 6 Place de la Pyrotechnie CS 20001 18019 BOURGES CEDEX ☎ 02-34-34-61-86 ou 87 02-34-34-63-06 ddt-coordination sr@cher.gouv.fr	Franck BRETEAU	23/06/2020
Correspondant local « tri sélectif et Déchets»	BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20 321 18023 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-bourgesplus.fr	Olivier MAUPETIT	23/06/2020
Référent élu « Printemps de l'Ecologie»	BOURGES PLUS	Olivier MAUPETIT	20/01/2021
Référent « Trame verte et bleue »	**BOURGES PLUS - Direction de l'Environnement et du Développement Durable**	**Gérard SANTOSUOSSO**	**21/09/2021**
Référents des services Portail Open Data Charte informatique Sécurité informatique Conseil sur informatisation des écoles Partage d'une liste collective de fournisseurs et de prestataires	**BOURGES PLUS direction des systèmes d'Information**	**Stéphane DUFLOUX Jean-Yves IMBERT**	**21/09/2021**
Référent élu RGPD Règlement général sur la protection des données	https://www.cnil.fr/fr/designer-un-pilote	Jean-Yves IMBERT	22/09/2020
Référent élu AMBROISIE	**pref-cp-ambroisie@cher.gouv.fr** Les services de la préfecture (section coordination des ICPE), de l'ARS (département santé environnementale et déterminants de santé) et de la DDT	Olivier MAUPETIT	22/09/2020
Référents soutien COVID CTAI (Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement)	pref-soutien-covid@cher.gouv.fr	Elu titulaire : Didier GEORGES, adjoint délégué et vice-président CCAS Elu suppléant : Franck BRETEAU, le Maire Agent : Corinne GATIMEL, responsable du CCAS, suppléée par les agents du service accueil (avec la collaboration de la direction générale des services)	22/09/2020

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL105_2021-DE

Communauté d'Agglomération de BOURGES PLUS BOURGES PLUS 23-31 boulevard Foch CS 20 321 18023 BOURGES CEDEX ☎02-48-48-58-58 02-48-48-58-60 Courriel : info@agglo-Bourgesplus.fr	**Délégués élus**	**Date de la délibération**
CLECT Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charge	Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Franck BRETEAU, suppléant	22/09/2020
COPIL/COTEC - PLUi (comités de pilotage et technique)	Gérard SANTOSUOSSO, titulaire Didier GUICHARD, suppléant Marie-Christine LAGE, technicien	22/09/2020
CIID Commission Intercommunale des Impôts Directs	Didier GEORGES, titulaire Roland GOGUERY, suppléant	Pas de délibération du Conseil municipal - Propositions transmises à Bourges Plus
AggloBus Syndicat mixte Intercommunal à Vocation de Transports Urbains AGGLOBUS STU BOURGES 23 rue Théophile Lamy 18000 Bourges ☎02-48-50-82-82 www.agglobus.com Courriel : agglobus@orange.fr	Franck BRETEAU	22/09/2020
COMITE PILOTAGE DU PLH	Franck BRETEAU, titulaire Cécile FAUVET, suppléante	20/11/2020
Commission Eau, Transition écologique et Energies Renouvelables	Franck BRETEAU, Vice-président	
Commission Finances, ressources Humaines, Contractualisation Accessibilité et Bâtiments communautaires	Gérard SANTOSUOSSO, Titulaire	
Commission Economie, Promotion du Territoire, Enseignement supérieur, Tourisme, Archéologie et Valorisation du Patrimoine	Nadine MOREAU, Titulaire	
Commission habitat PRU, Cœur de Ville, Gens du Voyage, Economie circulaire et déchets	Franck BRETEAU, Titulaire	
Commission Cohésion communautaire, action sociale, Santé, Politique de la Ville et Usages numériques	Gérard SANTOSUOSSO, Titulaire	
Commission Urbanisme, Biodiversité, Trames verte et noire, mobilité et voirie, Plan Vélo	Didier GUICHARD, Conseiller municipal	

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL106_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Approbation de la reprise en domaine public des VRD du lotissement « Les Brigamilles » et actualisation du tableau de la voirie communale suite au passage au domaine public du lotissement communal « les Brigamilles »

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu le décret n° 55-471 du 30/04/1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre et notamment son article 33 qui, stipule que le service du cadastre est habilité à constater d'office, pour la tenue des documents dont il a la charge, les changements de toute nature n'affectant pas la situation juridique des immeubles ;

Vu l'article L. 141-3 du Code de la voirie routière qui dispose que le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil municipal et que les délibérations concernant le classement ou le déclassement des voies communales dans le cadre de la procédure de transfert amiable sont dispensées d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ;

Vu le permis de lotir « Les Brigamilles » délivré le 21 janvier 2008 ;

Vu l'achèvement des travaux du lotissement et le certificat de conformité délivré par la Communauté d'agglomération de Bourges Plus du 7 avril 2021 ;

Vu la consultation effectuée, par écrit, auprès des riverains propriétaires pour la reprise du lotissement « les Brigamilles »;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL106_2021-DE

Considérant que les parcelles AE 235- AE 240 – ZH 56 appartiennent au domaine privé de la Ville de Trouy ;

Considérant que le classement des VRD des parcelles AE 235- AE 240 – ZH 56 dans le domaine public communal ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la ou les voies ;

Considérant que les conditions sont réunies pour réaliser une procédure de transfert dite amiable, laquelle est dispensée d'enquête publique ;

Considérant que le classement des voies en domaine public communal doit être prononcé par le Conseil municipal et qu'il y a lieu d'énumérer les listes des parcelles et des équipements concernés ;

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le classement des voies privées et équipements des parcelles, tel que ci-après, dans le domaine public communal :

« Les Brigamilles »	**PARCELLE Les Brigamilles**	**ml**	**m2**
REGULARISATION parcelle	AK 235		140
REGULARISATION parcelle	AE 240		95
ESPACE VERT	ZH 56		3117
VOIRIE	ZH 56	491	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir les démarches nécessaires pour formaliser le transfert des parcelles susvisées du domaine privé communal au domaine public communal ;

- **SOLLICITE** que les parcelles susvisées soient affectées à l'usage du public et en conséquence incorporées au domaine non cadastré ;

- **DEMANDE** au service du cadastre, sis au Centre des impôts fonciers de Bourges Centre administratif Condé - 2 rue Jacques-Rimbault - CS 20007 18013 Bourges Cedex, d'en informer le service de publicité foncière territorialement compétent afin d'assurer la concordance du fichier immobilier avec la documentation cadastrale ;

- **CONFIE** si besoin est, à Maître PREVOST, notaire à LEVET, la publication au fichier immobilier de la présente décision de classement, lequel régit la publicité foncière : caractère authentique de la décision, identification complète de la commune, désignation précise des parcelles concernées et effet relatif, certifications...

- **DIT** que les dépenses éventuelles en découlant, telle la contribution de sécurité immobilière perçue par le service de la publicité foncière, seront prises en charge par le budget général 2021 de la commune, section de fonctionnement.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL107_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Actualisation et mise à jour de la délibération portant sur la régularisation par acte notarié de la situation de plusieurs parcelles situées dans l'emprise de la propriété de la ville château Rozé

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Vu l'achat par la ville de Trouy de plusieurs parcelles constituant le domaine du château Rozé en octobre 2015 auprès de l'Etude de Maître Chantal DANJON à Bourges ;

Considérant que depuis cet achat, les services municipaux et la SARL MARIE-GALANTE se sont rendu compte de plusieurs régularisations à opérer portant notamment sur les parcelles cadastrées suivantes :

Parcelle ZT N° 17, sise au chemin Grenouillât dit « chemin vert » :
Cette parcelle fait l'objet de droits indivis et la SARL MARIE-GALANTE a gardé des droits alors qu'elle n'est plus propriétaire. Il convient donc de régulariser cette situation afin d'éviter toute ambiguïté juridique et permette le bornage commandé par la Ville en vue d'aménagement futur.

Parcelle AE N° 430 :
Cette parcelle appartient toujours à la SARL MARIE-GALANTE alors qu'elle n'est pas comprise dans leur lotissement. Il s'avère que cette parcelle a été en fait omise dans la vente au profit de la Commune. Il convient donc de prévoir les formalités pour réintégrer cette parcelle dans le foncier déjà acquis par la Ville.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 29/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL107_2021-DE

Parcelle AE N° 8 :
La commune de Trouy a souhaité récupérer quelques m² de la parcelle AE n°8, au droit du chemin d'accès depuis la RD et ce, préalablement à la cession du terrain de la SARL MARIE-GALANTE vers la SAS « La Promenade du Château ». Cette parcelle forme l'entrée du chemin appartenant à la ville de Trouy. Pour ce faire, la Ville a fait procéder à la division parcellaire pour un montant 850 € HT. Il convient désormais d'intégrer cette parcelle dans les parcelles appartenant à la Ville.

Vu la délibération N° 134-2017 du 14/11/2017 par laquelle le Conseil municipal a, à l'unanimité, émis un avis favorable sur les régularisations susvisées et autorisé en conséquence Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces se rattachant à ces régularisations auprès de Maître Chantal DANJON, à Bourges, Notaire en charge de ce dossier.

Vu le projet d'acte établi en février 2019 ;

Vu la nécessité de procéder à ces régularisations ;

Vu l'avis favorable du Bureau municipal du 13 septembre 2021 ;

Vu le rendez-vous programmé à l'office notarial le mercredi 29 septembre 2021 à 11 heures ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ÉMET** un avis favorable sur les régularisations susvisées pour un prix d'un euro auquel s'ajoutera la contribution de sécurité immobilière selon l'estimation vénale ;

- **AUTORISE** en conséquence Monsieur le Maire et Madame Béatrice RATELET, Maire adjointe, avec la possibilité d'agir séparément, à signer l'acte notarié et toutes pièces se rattachant à ces régularisations auprès de Maître Chantal DANJON, à Bourges, Notaire en charge de ce dossier ;

- **DIT** que les frais d'acquisition et de bornage seront pris en charge par la ville de Trouy, l'acquéreur ;

- **PRÉCISE** que les dépenses en découlant seront pris en charge par au Budget général de la commune de Trouy.

Le Maire,
Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL108_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération portant création d'un poste à temps non complet à 17h30/semaine

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 17.50/35ème pour exercer des missions spécifiques aux espaces verts à compter du 01/11/2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des espaces verts.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL108_2021-DE

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de six ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut 361 et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaires des adjoints techniques.

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire ;

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :

Emploi : agent aux espaces verts, à TNC à 17.50/35ème
Grade : adjoint technique territorial, catégorie C
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL109_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Délibération portant création d'un poste à temps non complet à 29h00/semaine

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers

En exercice	27
Présents	25
Votants	26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 29/35ème pour exercer des missions spécifiques aux espaces verts à compter du 01/11/2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique territorial.

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL109_2021-DE

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur des espaces verts.

Le contrat 3-2 est conclu pour une durée déterminée qui ne peut excéder un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année. Les contrats relevant des articles 3-3, sont d'une durée maximale de trois ans, renouvelable dans la limite totale de six ans. Au-delà, si ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le traitement sera calculé par référence à l'indice brut minimum 354 et au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaires des adjoints techniques.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **ADOPTE** la proposition du Maire ;

- **MODIFIE** ainsi le tableau des emplois :

Emploi : agent aux espaces verts, à TNC à 29/35ème
Grade : adjoint technique territorial, catégorie C
Ancien effectif : 2
Nouvel effectif : 3

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

Le Maire,

Franck BRETEAU

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL110_2021-DE

DÉPARTEMENT DU CHER
ARRONDISSEMENT DE BOURGES
CANTON DE TROUY

MAIRIE de TROUY (Cher)

VILLE DE TROUY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :
Octroi d'une subvention à l'UNC

Date de convocation
14/09/2021

Date d'affichage
24/09/2021

Nombre de conseillers
En exercice 27
Présents 25
Votants 26

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un septembre, le conseil municipal s'est réuni à dix-huit heures trente à l'Espace Jean-Marie TRUCHOT en séance publique, selon un effectif limité et adapté à la salle et au respect des mesures barrières liées à la covid-19, sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Didier GEORGES, Rachel TANNEUR, Béatrice RATELET, Stéphane DUFLOUX, Nathalie BERNIOT, Nathalie IMBERT, Gérard SANTOSUOSSO, Olivier MAUPETIT, Eliane NOYAT, Chrystelle TEIXEIRA, Anne-Marie FERREIRINHO, Cécile FAUVET, Alexandra CELLIER, Vincent BRIEND, Adeline TISSERAND, Philippe LE LOUARNE, Maryline HOAREAU Marc SOUDY, Didier GUICHARD, Morgan BAJOUE, Jean-Yves IMBERT, Romaine DOUBRE, Philippe MOUTAUD.

Étaient absents : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

Etaient excusée : Monsieur David NEDELEC et Madame Caroline GUILLAUME.

A donné pouvoir : David NEDELEC à Nathalie IMBERT.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Béatrice RATELET a été nommée secrétaire de la séance.

Par courrier reçu en mairie le 20 avril 2021, Madame la Présidente de l'association UNC-AFN de Trouy a émis une demande de financement pour la confection d'une housse à drapeaux, confiée et payée directement par cette association, auprès de la société Service Couture de Saint-Florent-sur-Cher pour le prix de 40 € en date du 8 avril 2021 ;

Vu l'intérêt porté par la Municipalité à cette demande, autrement définie par cette association comme le besoin le plus urgent en équipement pour 2021 et qui ne représente au final, qu'un impact financier des plus modérés, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de verser une subvention équivalente à la somme avancée par ladite association, afin d'honorer le remboursement de la confection du produit en découlant ;

Envoyé en préfecture le 28/09/2021
Reçu en préfecture le 28/09/2021
Affiché le
ID : 018-211802673-20210921-DEL110_2021-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal délibère et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à hauteur de 40 €, permettant le remboursement d'une housse de drapeaux confectionnée par la société Service Couture, au profit de l'UNC-AFN de TROUY ;
- **DIT** que ladite dépense sera rattachée à la ligne « réserve », préalablement créditée au titre du BP 2021, section de fonctionnement – chapitre 65 – article 6574 du budget principal.

Le Maire,

Franck BRETEAU

